



## COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### Séance du mercredi 21 décembre 2011

Convocation : 1<sup>er</sup> décembre 2011

Membres en exercice : 18

Le Conseil d'Administration de l'Association des Maires du Territoire de Belfort s'est réuni, mercredi 21 décembre 2011 à 18h00 à la Maison des Communes, sous la présidence de Monsieur Michel BERNÉ.

Présents (10) :

Michel BERNÉ, Anne-Marie FORCINAL, Etienne BUTZBACH, Hubert ECOFFEY, Yves DRUET, Françoise BOUVIER, Monique DINET, Bernard FRANCOIS, Michel GAIDOT, Bernard TENAILLON.

Absent(s) ayant donné pouvoir (1) :

Renée HUMBERT a donné pouvoir à M. Berné.

Absents ou excusés (7) :

Gérard GUYON, Robert DEMUTH, Jean-Marie ROUSSEL, Françoise FAURE, Daniel FEURTEY, Jean LEFEVRE, Jean-Claude MATHEY.

Assistait (1) :

Dimitri RHODES, directeur Association des Maires.



#### **ORDRE DU JOUR :**

#### **COMPOSITION DU BUREAU ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le Président, Michel Berné, fait valoir que le décès de Bernard Tritter entraîne de fait la libération du siège de trésorier qu'il occupait au sein du conseil d'administration.

Il propose que Renée Humbert, trésorière-adjointe soit désignée trésorière et Michel Gaidot trésorier-adjoint.

***Les membres du conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :***

- ***Entérinent à 18 le nombre de membres du conseil d'administration jusqu'aux prochaines élections***
- ***Elisent Madame Renée HUMBERT trésorière***
- ***Elisent Monsieur Michel GAIDOT trésorier-adjoint***

➤ *Nouvelle liste du conseil d'administration en pièce jointe*

#### **CONVENTION DE PARTENARIAT EDF**

Le Président présente aux membres la convention de partenariat signée avec EDF Collectivités le 22 novembre 2011 lors du 94<sup>ème</sup> congrès des maires de France.

Cette convention fait écho à la convention de partenariat signée l'an dernier avec ERDF dont la signature officielle avait également eu lieu lors du congrès des maires.

➤ *Convention en pièce jointe*

M. Yves Druet émet une remarque sur la formulation de l'article 12 concernant la confidentialité du contenu de la convention.

**Les membres du conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Adoptent la convention de partenariat avec EDF**

#### **CHARTE DE PARTENARIAT COFOR**

Le Président expose les termes de la charte de partenariat avec la COFOR 90 (Association des Collectivités locales FORestières du Territoire de Belfort).

Cette charte fera l'objet d'une signature officielle entre la présidente de la COFOR et le Président de l'Association des Maires du T. de Belfort lors de la prochaine assemblée générale de l'association des maires qui aura lieu au 1<sup>er</sup> semestre 2012. Cependant, une première réunion d'information proposée par la Cofor pourrait d'ores et déjà être programmée sur le mois de mars ou avril 2012.

➤ *Charte en pièce jointe*

Mme Anne-Marie Forcinal précise qu'il est important pour toutes les questions concernant les communes forestières d'associer l'ONF au dialogue.

**Les membres du conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Adoptent la charte de partenariat avec la COFOR**

#### **FORMATION DES ELUS 2012 : COTISATION FORMATION**

Le Président propose de reconsidérer la question de la cotisation « formation des élus » dont les communes doivent s'acquitter annuellement, en sus de leur cotisation d'adhérent, pour que leurs élus accèdent aux séances de formations proposées par l'Association des Maires du T. de Belfort.

Le Président en appelle à instaurer la gratuité du service formation pour les collectivités adhérentes.

**Les membres du conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Décident d'instaurer à partir de 2012 la gratuité des séances de formation des élus pour leurs collectivités adhérentes**
- **De conserver une tarification payante pour les collectivités non adhérentes (tarifs > se reporter à la délibération du 4 mars 2011)**

#### **UNION DEPARTEMENTALE DES DELEGUES DE L'EDUCATION NATIONALE (UDDEN) : DEMANDE DE SUBVENTION**

Comme chaque année l'UDDEN sollicite l'association départementale des maires pour obtenir une contribution financière dans le cadre du concours départemental des écoles fleuries.

La cérémonie de remise de prix du concours se tiendra samedi 4 février 2012 à la Maison du Peuple de Belfort. L'an dernier une subvention de 100 € avait été octroyée au titre du concours 2011.

**Les membres du conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Valident l'octroi d'une subvention en faveur de l'UDDEN pour le concours des écoles fleuries 2012 d'un montant de 100 €**
- **Décident que les crédits correspondants seront versés en janvier 2012**

## PROJETS 2012

Le président présente les différents projets de l'association pour l'année à venir.

- ✓ **Transfert de missions** : Suite à la création d'un nouveau service au sein du Centre de Gestion auquel est affecté Patricia Vuillaumié, ses anciennes missions pour l'association des maires, communication et documentation, sont transférées à Céline Mougin.
- ✓ **Transfert des bureaux** : les deux bureaux affectés au personnel et président de l'association des maires sont transférés dans le bâtiment B de la maison des communes.
- ✓ **Communication/information** : - **Site internet** : refonte du site
  - « **L'écharpe 90** » : relance de l'édition du bulletin d'information
  - **Annuaire papier des collectivités locales 90** à éditer

Un exemplaire de l'annuaire (et plus selon la taille de la collectivité) sera délivré à titre gratuit :

- à l'ensemble de nos collectivités adhérentes (96 communes, 6 communautés et 11 syndicats)
- à toute administration publique ou structure chargée d'une mission de service public (Préfecture, Direction Dép. des Territoires, Trésorerie, Conseil général...)

En revanche, l'annuaire sera proposé à la vente pour toute demande émanant d'une commune non-adhérente ou d'une structure privée. Son coût sera à déterminer ultérieurement.

Mme Françoise Bouvier propose de faire éditer un annuaire réservé à l'usage exclusif des maires comportant les numéros de téléphone portable.

- ✓ **Conseil financier** : mettre à l'étude la possibilité de s'attacher ponctuellement les services d'un conseiller financier pour les collectivités (étude de prêt, gestion de la dette...)

## MOTION RELATIVE A LA BAISSSE DU TAUX DE COTISATION DU CNFPT

A la suite de la ville de Belfort, de la Communauté d'Agglomération Belfortaine, du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale et de beaucoup d'autres communes et établissements publics, le Président Michel Berné propose aux élus du conseil d'administration de prendre une motion contre la baisse à 0,9% du taux de la cotisation du CNFPT, décidée par la Loi de finances rectificatives pour 2011.

Cette décision du législateur est destinée notamment à tirer les conséquences d'importants excédents constatés par la Cour des Comptes.

En réalité, elle ne peut amener le CNFPT qu'à répercuter les conséquences financières sur ses usagers...

Et cela a déjà commencé puisque vient d'être annoncé que la prise en charge des frais de déplacement des agents dans le cadre d'une formation incomberait désormais aux employeurs locaux !

Egalement, le CNFPT réfléchit à une diminution de l'enveloppe que la Loi le contraint à consacrer à la couverture des concours de catégorie A et B organisés depuis le 1er janvier 2011 par les centres de gestion !

La décision qui devait soulager le budget des collectivités et des établissements publics va donc avoir l'effet inverse de celui escompté...

La réponse apportée par le législateur aux problèmes de gestion posés par le CNFPT constitue donc un choix dangereux, stupide et totalement incohérent puisqu'il revient à prendre en otage la formation professionnelle... que le même législateur n'a eu de cesse d'améliorer pour en faire un instrument de gestion des ressources humaines.

L'Association des Maires du Territoire de Belfort affirme son attachement à une formation de qualité, adaptée aux besoins des fonctionnaires territoriaux, face à un environnement en mutation qui complexifie la tâche des collectivités territoriales, des établissements publics locaux et de leurs agents (inflation législative et réglementaire, évolution des métiers, développement légitime des attentes d'une population souvent fragilisée) et compte tenu de la réforme des retraites qui va conduire les territoriaux à des carrières plus longues. Le besoin de maintien et de développement des compétences n'a donc jamais été aussi important, notamment en catégorie A et B que la Loi du 19 février 2007 avait déjà considérablement rogné.

**Le Conseil d'Administration de l'Association des Maires du Territoire de Belfort :**

- **désapprouve avec vigueur les choix exprimés par la Loi de finances rectificative pour 2011.**
- **invite l'Etat à rétablir le financement à 1% de la masse salariale du CNFPT le plus rapidement possible.**

- *s'associera à toute démarche locale ou nationale destinée à rétablir le 1%.*
- *Invite tous ses adhérents à se prononcer sur une motion similaire et à la transmettre au Délégué régional du CNFPT et au Préfet du département du Territoire de Belfort*

**Motion adoptée à l'unanimité.**

#### **MOTION RELATIVE AUX PRELEVEMENTS D'ETAT SUR LES RESSOURCES DES ORGANISMES HLM**

Les maires de l'Association des Maires du territoire de Belfort ont souhaité dénoncer la politique de l'Etat consistant à ponctionner de façon importante le financement des organismes HLM.

L'article 210 de la Loi de finances pour 2011 a introduit depuis le 1er janvier 2011 une participation des organismes HLM au financement du logement social pour un montant de 245 millions d'euros par an !

Pour «Territoire Habitat», le premier organisme HLM du Territoire de Belfort, la quote-part est de 2 057 747 € en 2011 ! Soit 5% du produit des loyers !

Cette mesure est inacceptable car elle ampute de façon drastique les budgets des organismes HLM, sans aucune tentative de distinguer ceux qui investissent de ceux qui ne le font pas...

La mesure risque donc de s'avérer improductive du point de vue économique puisqu'elle ne peut qu'aboutir à un rétrécissement de l'enveloppe consacrée à l'investissement par les organismes HLM. Et moins d'investissement, c'est forcément moins de travail pour les entreprises qui travaillent avec ces organismes !

Elle peut aussi inciter certains d'entre eux à reporter sur les loyers leur manque à gagner. Un comble pour une mesure destinée à encourager le logement social !

Cette mesure n'est en réalité dictée que par des considérations budgétaires. Sans doute est-il légitime pour le Gouvernement de rechercher des moyens lui permettant d'assainir les finances de l'Etat.

Il serait en plus judicieux de faire en sorte que les décisions qu'il prend en la matière n'aient pas d'impact négatif sur la situation économique et sociale du pays déjà bien à mal !

**Pour toutes ces raisons, l'Association des Maires du Territoire de Belfort demande donc solennellement à ce que soit retirée purement et simplement la mesure introduite par l'article 210 de la Loi de finances pour 2011.**

**Elle invite solennellement tous ses adhérents à se prononcer sur une motion similaire et à le transmettre au Ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, au Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, au Préfet du Département du Territoire de Belfort ainsi qu'au Président de «Territoire Habitat».**

**Motion adoptée à l'unanimité.**

#### **QUESTIONS DIVERSES**

##### **✓ PROJET DE CREATION D'UNE ASSOCIATION DES ANCIENS MAIRES**

A la demande de plusieurs Maires, présents et anciens, le Président se pose la question de l'opportunité de créer une association "satellite" pour les anciens maires du département.

Cette association n'aurait naturellement qu'un objet principalement festif, encore qu'elle peut parfaitement avoir également une activité politique légère.

Sous réserve des statuts qui restent à constituer, cette association pourrait organiser des sorties et des repas entre anciens élus. Elle comporterait un président et un bureau de 2 ou 3 membres pour la piloter.

On peut parfaitement également imaginer que les Maires en titre y adhèrent.

L'association serait financée par les cotisations de ses membres ainsi que par des dons ou des subventions.

Avant de s'aventurer plus avant dans cette direction, le Président souhaite recueillir l'opinion du conseil d'administration.

**Les membres du conseil sont favorables à la création d'une association des anciens maires.**

##### **✓ BILAN SALON DES MAIRES & COLLECTIVITES - ANDELNANS 7 & 8 OCTOBRE 2011**

Le président présente le bilan du salon « Maires et Collectivités » organisé à l'initiative d'Airexpos. Pour assurer le succès de cette manifestation, l'association des maires s'était engagée par convention avec Airexpos à prendre en charge l'organisation des ateliers et les frais de repas pour la journée du 8. Ajoutés aux frais d'affranchissement pour l'envoi des invitations personnelles aux élus, le montant total des frais s'élève à 6 991,17 euros dont le détail est donné ci-après :

#### BILAN FINANCIER SALON MAIRES & COLLECTIVITES 7-8 OCTOBRE 2011

désignation	nombre	prix unitaire	total
Envoi invitations (mini)	1568	0,93 €	1 458,24 €
Indemnités/frais intervenants ateliers	4		1 954,53 €
Traiteur cocktail + repas	126		4 334,40 €
<b>TOTAL CHARGES</b>			<b>7 747,17 €</b>

Facturation repas exposants	27	28,00 €	756,00 €
<b>TOTAL PRODUITS</b>			<b>756,00 €</b>

<b>TOTAL DES CHARGES</b>		=	<b>6 991,17 €</b>
--------------------------	--	---	-------------------

Il aurait été souhaitable de connaître les statistiques de participation à ce salon.

**Le Président propose de ne pas participer à une nouvelle opération sans garantie d'une participation franche du Parc Expo.**

#### ✓ BILAN CONGRES DES MAIRES DE FRANCE 2011

Le président poursuit en dressant le bilan financier pour ce congrès 2011, fournissant un comparatif avec le bilan 2010 et les écarts d'après les estimations données lors du conseil d'administration du 6 juillet 2011 :

	BILAN 2010	ESTIMATION 2011	BILAN 2011
	31 personnes	30 personnes	33 personnes
<b>CHARGES</b>			
Transport	2 316,80 €	3 252 €	3 627 €
Hôtel	8 620,84 €	9 906 €	10 899 €
<b>TOTAL</b>	<b>10 937,64 €</b>	<b>13 158 €</b>	<b>14 526 €</b>
Coût /personne	353 €	439 €	441 €
<b>PRODUITS</b>			
Participation élus		50 € / maire - 80 € / adjoint	
<b>TOTAL</b>	<b>1 800 €</b>	<b>1 800 €</b>	<b>1 910 €</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>9 137,64 €</b>	<b>11 358 €</b>	<b>12 616 €</b>

De nouveau cette année un courrier de réclamation a été adressé à la SNCF.

Les participants ont voyagé en 2<sup>ème</sup> classe au retour étant donné que le wagon 1<sup>ère</sup> classe dans lequel 32 places avaient été réservées n'avait pas été affrété.

Le président rappelle par ailleurs qu'en dédommagement de l'accident qui s'était produit lors du congrès 2010 au retour de Paris, la SNCF avait versé le 25/02/2011 la somme de 894,30 €.

#### 94ème CONGRES DES MAIRES 22-23-24 NOVEMBRE 2011

##### DELEGATION D'ELUS DU TERRITOIRE DE BELFORT

1	BERNÉ Michel	Maire de RGT-le-CHÂTEAU Président Association des Maires
2	BOUCON Pierre	Maire de TREVENANS
3	CASOLI Yves	Adjoint au Maire de TREVENANS
4	CHALMEY Daniel	Adjoint au Maire de MONTREUX-CHÂTEAU
5	COLIN Jacques	Adjoint au Maire de GIROMAGNY

6	DEMARCHE Jean-Pierre	Maire de BOTANS
7	DEMUTH Robert	Maire de MÉZIRÉ
8	DINET Monique	Maire de CHAVANATTE
9	DRAVIGNEY Bernard	Maire de VETRIGNE
10	DRUET Yves	Maire de CRAVANCHE
11	ÉCABERT Arlette	Maire de FLORIMONT
12	ÉCOFFEY Hubert	Maire de RÉCHÉSY
13	FRANCOIS Bernard	Maire de SERMAMAGNY
14	GAILLARDET Josiane	Maire d'URCEREY
15	HELLE André	Adjoint au Maire de DELLE
16	HUMBERT Renée	Maire de LAMADELEINE V. ANGES
17	HUNOLD Jean-Claude	Maire de LACHAPELLE-SOUS-CHAUX
18	LEFÈVRE Jean	Maire de GIROMAGNY
19	LOMBARD Jeanine	Adjointe au Maire de BAVILLIERS
20	MANZONI Sylvie	Maire de CROIX
21	MEISTER Jacques	Vice-Président CAB
22	MIESCH Patrick	Adjoint au Maire de RGT LE CHÂTEAU
23	NEHDI Isabelle	Adjointe au Maire de BAVILLIERS
24	<del>OSER Pierre</del>	<del>Maire de DELLE</del> annulation (maladie)
25	RAVEY Françoise	Maire de MORVILLARS
26	RÉMY Bernard	Adjoint au Maire de MÉZIRÉ
27	REY Pierre	Maire d'AUTRECHENE
28	SALOMON Alain	Adjoint au Maire de VETRIGNE
29	TENAILLON Bernard	Maire de FAVEROIS
30	THABOURIN Jean-Pierre	Vice-Président CAB
31	ZUMBIHL Joëlle	Adjointe au Maire de MORVILLARS
32	<i>RHODES Dimitri</i>	<i>Directeur Association des Maires</i>
33	<i>MUNNIER Karine</i>	<i>Assistante Association des Maires</i>

#### **Elus inscrits au Congrès - Hors délégation**

1	GUICHARD Maria	Adjointe au Maire de VETRIGNE
2	LAVIE Claire	Adjointe au Maire de VETRIGNE
3	GIRARDIN Philippe	Maire de VAUTHIERMONT
4	MICLO Guy	Maire de ROUGEGOUTTE
5	BOUVIER Françoise	Maire d'OFFEMONT
6	MAUVAIS Jean-François	Conseiller délégué OFFEMONT
7	SCHWALM Aline	Conseillère LEVAL
8	PERRIN Cédric	Maire de BEAUCOURT
9	CUENIN Jean-Pierre	Adjoint au Maire de VEZELOIS
10	BUTZBACH Etienne	Président CAB
11	JABER Samia	Adjointe au Maire de BELFORT
12	LOPEZ Isabelle	Vice-Présidente CAB
13	KERN Bruno	Adjoint au Maire de BELFORT
14	GAUME Yves	Maire d'ESSERT
15	DEROUSSENT Anne-Marie	Adjointe au Maire d'ESSERT
16	FORCINAL Anne-Marie	Maire de FONTAINE

#### ✓ **PRESENTATION DE L'ASSOCIATION " ProfessionSport 25 90 "**

Suite à son rendez-vous avec le chargé de mission de l'association « Professionsport 25 90 », le Président fait une brève présentation de cette structure (+ remise de plaquettes de présentation).

#### ✓ **REPOSE DE MONSIEUR LE MINISTRE DE L'ECONOMIE**

Le Président donne lecture du courrier daté du 16 novembre 2011 de Monsieur le Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie interrogé sur le transfert de la part départementale de la taxe d'habitation au bloc communal. Cette réponse ministérielle fait suite au courrier adressé par M. Berné le ... 18 novembre 2010...

➤ *Courrier en pièce jointe*

**COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL DE L'AMF**

Suite au renouvellement des instances de l'AMF lors de son 94<sup>ème</sup> congrès, le président Jacques Pelissard appelle chaque président d'association départementale à désigner un titulaire et un suppléant sur les commissions.

Pour mémoire, les maires désignés en 2008 au sein des commissions AMF sont :

<b>Commission Europe</b>		<b>maj 18/09/08</b>	
Représentant des villes		Représentant des communes rurales	
Françoise BOUVIER - Maire d'Offemont		Michel BERNE - Maire de Rougemont le Château	

<b>Commission intercommunalité</b>		<b>maj 18/09/08</b>	
Titulaire		Suppléant	
Françoise BOUVIER - Maire d'Offemont		Gérard GUYON - Maire d'Etueffont	

<b>Commision Communes et Territoires Ruraux</b>		<b>maj 18/09/08</b>	
Titulaire		Suppléant	
Jean-Marc GREBAUT - Maire d'Anjoutey		Bernard TENAILLON - Maire de Faverois	

Le président doit désormais solliciter les maires siégeant à ces commissions pour savoir s'ils souhaitent ou non reconduire leur mandat pour trois ans au sein de ces commissions.

Madame Françoise Bouvier souhaite reconduire ses mandats sur les commissions « Europe » « Intercommunalité » et être désignée sur la commission « Education et Culture ».

Pour les groupes de travail, le président peut indiquer le nom d'élus particulièrement intéressés par une ou plusieurs thématiques.

Monsieur Yves Druet souhaite faire partie des groupes de travail « Gens du voyage » et « Logement ».

- *Commissions et groupes de travail en pièce jointe*

✂ ✂ ✂ ✂ ✂

Belfort, le 29/12/2011

Le Président,

Michel BERNÉ.